

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 13 novembre (13/11/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), **Adjoint**,

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE :

M. Michel CASSIGNOL, **Adjoint**,

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

03 – 13 novembre 2019

3. Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu l'avis de la commission des finances du 30 octobre 2019,

Vu l'état des restes à recouvrer sur compte de tiers transmis par les services de la DGFIP,

Considérant la volonté de prévenir le risque de non recouvrement par la constitution d'une provision,

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution d'une nouvelle provision budgétaire pour risques de fonctionnement courant pour un montant de 111 215.71 € pour le risque de non recouvrement de créances au titre de l'exercice 2018 et des exercices antérieurs.

DIT que les crédits seront inscrits à la décision modificative N° 2 du budget principal Exercice 2019.

Pour copie conforme

Moissac le 15 novembre 2019

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :